



**NATIONS
UNIES**



**CONVENTION-CADRE SUR
LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

Distr.
GENERALE

FCCC/IDR.1(SUM)/CZE
24 octobre 1995

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

RESUME

du

RAPPORT DE L'EXAMEN APPROFONDI DE LA COMMUNICATION NATIONALE

de la

REPUBLIQUE TCHEQUE

(Le texte intégral du rapport (en anglais seulement) est publié sous
la cote FCCC/IDR.1/CZE)

Equipe d'examen :

Edouard Radwanski, Pologne

Joseph K. Njihia, Kenya

Leo Breslin, secrétariat de la CCNUCC

Lucas Assuncao, secrétariat de la CCNUCC, coordinateur

Résumé

1. L'équipe d'examen qui comptait parmi ses membres un expert kényen et un expert polonais a mené à bien l'examen approfondi entre avril et juin 1995 et s'est notamment rendue sur place du 2 au 5 mai 1995.
2. L'équipe d'examen a confirmé que la République tchèque s'acquittait de ses engagements en tant que partie visée à l'annexe I de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Dans sa première communication nationale, la République tchèque a rendu compte de manière plus ou moins détaillée des politiques et mesures adoptées pour atténuer les changements climatiques et a suivi, dans la mesure du possible, les directives */ mises au point par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Elle s'est également conformée aux directives approuvées pour la notification des communications nationales et un grand nombre de pièces justificatives ont été mises à la disposition de l'équipe d'examen lorsqu'elle s'est rendue dans le pays. Ces documents complémentaires ont permis de beaucoup mieux comprendre les questions qui continuaient à se poser au sujet de la communication nationale ainsi que de corriger quelques fautes de frappe et erreurs statistiques décelées dans le texte qui avait été initialement soumis au secrétariat provisoire en 1994.
3. La République tchèque compte parvenir à réduire sensiblement les émissions de gaz à effet de serre d'ici à l'an 2000 (d'environ 17 % par rapport au niveau de 1990) en supprimant des subventions et en menant à bien le grand programme de restructuration économique en cours. La restructuration de l'économie tchèque a fait progressivement prévaloir une utilisation plus intensive de l'énergie dans plusieurs secteurs industriels et des mécanismes ont été mis en place pour utiliser de manière plus efficace et plus économique les sources d'énergie existantes. Il est largement admis que les tentatives qui ont été faites pour venir à bout des facteurs d'inefficacité dans l'utilisation de l'énergie ont en elles-mêmes ouvert des possibilités de réduction des émissions de dioxyde de carbone (CO₂). C'est ce qui s'est passé par exemple avec l'élimination progressive des centrales à charbon peu économiques. La communication nationale donne aussi un aperçu de quelques mesures dites "sans regrets", qui portent toutes sur les sources d'émission de CO₂. L'équipe d'examen a constaté que ces mesures commençaient à peine à être mises en oeuvre quand elles n'en étaient pas encore au stade de la planification. Parmi elles, celles qui présentent le plus d'intérêt pour une réduction sensible des émissions de CO₂ sont l'application progressive de la loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique et la mise en service de la centrale nucléaire de Temelin. La loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique fixe des limites pour les émissions de gaz autres que les gaz à effet de serre et la centrale de Temelin devrait atteindre une puissance de 2 000 MW après 1996 et permettre de répondre à la demande intérieure d'énergie compte tenu de la suppression progressive des centrales à charbon inefficaces et très polluantes. On estime que la suppression des centrales à charbon et l'ouverture de la centrale de Temelin permettront de réduire

*/ Voir les Directives du GIEC pour l'établissement des inventaires nationaux des gaz à effet de serre.

les émissions de CO₂ de 11 300 Gg, ce qui représente environ 7 % des émissions totales de CO₂ en 1990.

4. L'équipe a cependant estimé que si des changements suffisamment importants pour avoir des incidences sur certains éléments de la situation actuelle et sur certaines prévisions devaient se produire, il faudrait que la République tchèque prenne d'autres mesures "sans regrets" pour parvenir à opérer d'ici à l'an 2000 la réduction sensible prévue des émissions de gaz à effet de serre par rapport aux niveaux de 1990. Une croissance beaucoup plus forte que prévue du produit intérieur brut (PIB) d'ici à la fin du siècle avec des industries consommant beaucoup d'énergie, le report des plans prévoyant de mettre la centrale de Temelin en service en 1996 et des difficultés imprévues dans les efforts en cours pour libérer les prix intérieurs de l'énergie, tels sont quelques-uns des changements qui pourraient être envisagés. Une expansion anarchique du transport privé pourrait aussi avoir un effet négatif sur l'évolution des émissions si elle ne s'accompagnait pas d'un accroissement correspondant de l'efficacité énergétique des automobiles grâce à l'action du Ministère des transports. Même si la part du secteur des transports dans le PIB n'augmente pas, il s'agit actuellement du seul secteur dans lequel on s'attend à un accroissement des émissions de CO₂ d'ici à l'an 2000 (l'augmentation prévue pour ce secteur est de 14 %) (le secteur des transports devrait représenter 2 % du PIB en l'an 2000 contre 3 % en 1990).

5. La République tchèque n'a pas fixé d'objectif national spécifique pour les émissions de gaz à effet de serre, mais il a été affirmé de manière générale qu'elle poursuivrait l'objectif de stabilisation énoncé au paragraphe 2 b) de l'article 4 de la Convention. L'équipe a été informée qu'il y avait trop d'incertitudes au sujet du rythme de croissance de l'économie tchèque pour que le gouvernement puisse se fixer à l'heure actuelle des objectifs de réduction plus ambitieux. Il est généralement admis que la législation en vigueur est insuffisante pour faire prévaloir des réductions effectives des émissions de gaz à effet de serre obéissant exclusivement à des préoccupations liées aux changements climatiques. L'approche actuelle, qui s'inscrit dans une perspective d'atténuation générale, a pour objet de faire en sorte que les programmes d'efficacité énergétique existants soient appliqués et, si la situation le permet, améliorés, tandis que des mesures dites "sans regrets" (et à moindre coût) seront progressivement adoptées.
